

Inspectrice de l'Education
Nationale Adjointe au Directeur
Académique des Services de
l'Education Nationale

Circonscription I.E.N. Adjointe

Référence :
DM/MD 164-12

Affaire suivie par
Dominique Maire

Téléphone
03 22 71 25 01
Fax
03 22 71 25 13
Mél.

len80.adjoint@ac-amiens.fr

4, rue Germain Bleuet
BP 2607
80026 Amiens cedex 1

Amiens le 29 mai 2012

LE DIRECTEUR ACADEMIQUE
des Services de l'Education Nationale,
directeur des services départementaux de
l'éducation nationale de la Somme

à

Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs
des écoles maternelles et élémentaires

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspectrices et
Inspecteurs de l'Education Nationale

Objet : Enseignement de l'orthographe à l'école
Référence : Circulaire n°2012-067 du 27 avril 2012

J'attire votre attention sur la circulaire n°2012-067 du 27 avril 2012, parue au BO n°18 du 3 mai 2012, relative à l'enseignement de l'orthographe à l'école.

J'insiste tout particulièrement sur la nécessité de renforcer cet enseignement qui permet d'améliorer les compétences en écriture comme en lecture, en vocabulaire comme en grammaire.

L'orthographe doit faire l'objet d'un enseignement structuré, organisé et progressif qui s'appuie sur des leçons spécifiques et régulières chaque semaine tout au long de la scolarité élémentaire.

Je rappelle que le site Eduscol propose un premier ensemble de ressources en ligne accessibles à l'adresse suivante : <http://education.gouv.fr/>

Par ailleurs, je demande aux équipes de circonscription d'accompagner les écoles pour favoriser l'approche explicite et réfléchie des règles d'orthographe et de l'utilisation des outils d'aide pour les élèves.



Claude LEGRAND